

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2018**

À une séance extraordinaire du conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 17 septembre 2018 à 19h30 à l'édifice Bernardin-Hamann dans le secteur Saint-Méthode, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Martine Poulin et Nicole Champagne, messieurs les conseillers Sylvain Jacques et Michel Rhéaume, tous membres du conseil, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la Loi.

Le secrétaire-trésorier adjoint assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. À l'ouverture de la séance, il est noté l'absence des conseillers Nelson Turgeon et Pierre Quirion.

Le premier magistrat déclare la séance ouverte. Personne n'assiste à la séance.

### **SUJETS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION**

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 234-18 aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par l'achat d'équipements roulants, la construction d'une voie de communication entre la route du Mont-Adstock et le 6<sup>e</sup> Rang ainsi que les travaux d'aménagements liés à la route;
3. Période de questions;
4. Levée de la séance.

**18-09-326**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**18-09-327**

### **RÉSOLUTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 234-18**

**ATTENDU** que les dispositions de l'article 1076 du Code municipal du Québec permettent au conseil de modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et n'augmente pas la charge des contribuables;

**ATTENDU** que, le 9 juillet 2018, la Municipalité d'Adstock a adopté le règlement d'emprunt numéro 234-18 aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par l'achat d'équipements roulants, les travaux de construction d'une voie de communication entre la route du Mont-Adstock et le 6<sup>e</sup> Rang et les travaux d'aménagements liés à la route;

**ATTENDU** que des correctifs doivent être apportés à l'estimation des coûts de construction d'une voie publique inscrite à l'Annexe 1 dudit règlement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu de remplacer le tableau de l'Annexe 1 du règlement d'emprunt numéro 234-18, intitulé « Évaluation budgétaire du coût des travaux », par le tableau suivant :

Évaluation budgétaire du coût des travaux			- \$
Description des travaux	Quantité	Prix unitaire	Montant
<b>3. Rue</b>			
<b>3.1 Aménagement</b>			
.1 Revêtement de béton bitumineux, incluant la fondation granulaire	20100 m2	70,00 \$	1 407 000,00 \$
.2 Bordure de béton coulée	2880 ml	110,00 \$	316 800,00 \$
	Sous-total :		1 723 800,00 \$
<b>3.2 Équipements et mobilier</b>			
.1 Signalisation	1 global	15 000,00 \$	15 000,00 \$
	Sous-total :		15 000,00 \$
<b>3.3 Éclairage</b>			
.1 Lampadaire	58 unité	8 000,00 \$	464 000,00 \$
	Sous-total :		464 000,00 \$
	Sous-total :		2 202 800,00 \$
	Imprévus :		576 920,00 \$
	Honoraires professionnelles:		220 280,00 \$
	<b>Total Rue :</b>		<b>3 000 000,00 \$</b>

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-09-328

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DE CERTAINS DOSSIERS DE RELATIONS DE TRAVAIL**

**ATTENDU** qu'il y a lieu de désigner un représentant de la Municipalité dans le cadre de certains dossiers de la relation de travail;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le comité Sylvain Jacques,  
Et résolu de désigner le Maire, monsieur Pascal Binet, à titre de représentant de la Municipalité dans le cadre de certains dossiers de relations de travail.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun contribuable n'assiste à la séance.

18-09-329

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,  
Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu de lever la séance à 19h41.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé tout un chacun des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le secrétaire-trésorier adjoint,

\_\_\_\_\_  
Pascal Binet

JG

\_\_\_\_\_  
Jérôme Grondin